

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPLEGEST ACTIONS INTERNATIONALES – Part IC (FR0011382233)

Cet OPCVM est géré par AMPLEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Actions Internationales », il a pour objectif d'offrir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle d'un indice synthétique constitué pour 25% du Stoxx 600 (dividendes réinvestis), 30% du S&P500 (dividendes réinvestis), 25% du MSCI Emerging Market (dividendes réinvestis), 10% du TOPIX (dividendes réinvestis) et 10% Eonia Capitalisé, sur la période de placement recommandée (7 ans minimum).

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP est exposé entre 60% et 100% de son actif net, via des titres vifs ou des OPCVM/FIA, aux marchés actions internationaux. Le FCP sera investi en actions des principales zones géographiques suivantes : Principaux pays européens, Etats-Unis d'Amérique et Japon. La composition du portefeuille dépendra du choix discrétionnaire des gérants du fonds. Le processus de gestion du FCP est bâti autour de convictions fortes et d'une analyse fondamentale rigoureuse et systématique des valeurs. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques d'investissement, des secteurs d'activités que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations jusqu'à 100%). Les investissements sur les pays émergents sont limités à 35% de l'actif net.

Le FCP est investi en parts ou actions d'OPCVM (de 0 à 100%), et en parts ou actions de FIA français ou fonds d'investissement étrangers autorisés à la commercialisation en France respectant les critères d'éligibilité (de 0 à 30%)

Le recours aux instruments du marché monétaire et/ou obligataire n'est pas prévu dans la gestion courante du FCP ; néanmoins, ils peuvent être utilisés dans la limite de 25% de l'actif net, afin de gérer la trésorerie et de protéger la performance du FCP selon les circonstances de marché, sans contrainte de répartition dette publique / dette privée. La part investie en OPCVM/FIA obligataires est constituée en titres « Investment Grade » (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net).

Le FCP est soumis au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice (dans la limite de 10%) et avoir recours à l'emprunt espèce.

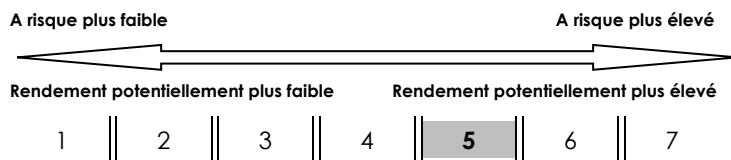
Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés/organisés, dans le but de couvrir et/ou exposer le portefeuille partiellement au risque actions, et partiellement ou totalement le risque de change, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Le FCP capitalise ses revenus.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 7 ans

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa forte exposition aux marchés actions.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque est amplifié par l'utilisation de titres spéculatifs ou non notés.

Risque de liquidité : Le FCP pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

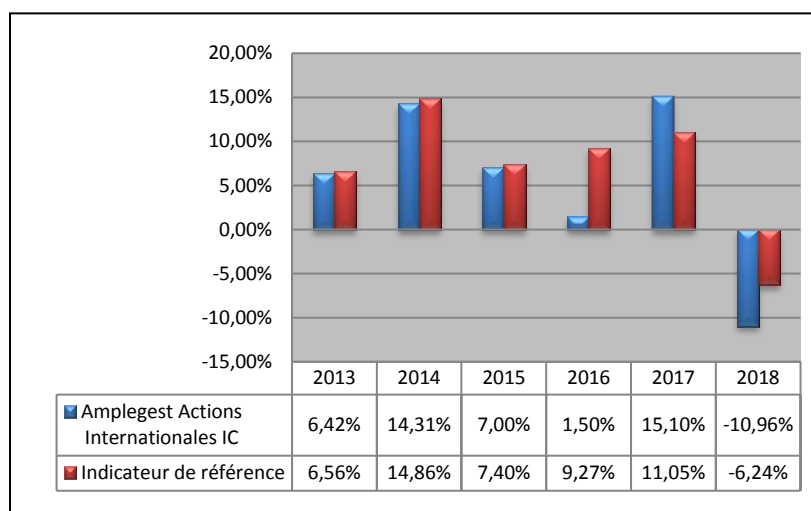
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.77% *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite (25% du Stoxx 600 + 30% du S&P500 + 25% MSCI Emerging Market + 10% TOPIX 10% Eonia Capitalisé, dividendes réinvestis) Montant facturé au titre du dernier exercice : 0.00 %

* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible auprès d'Amplegest.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 13/03/2013

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de AMPLEGEST - 73, boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tél : 01 40 67 08 40 –

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de la société de gestion AMPLEGEST ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

AMPLEGEST est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.amplegest.com et peuvent être obtenus sur simple demande écrite. Elles comprennent une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'attribution des rémunérations est de la responsabilité du Directoire sous la supervision du Conseil de Surveillance.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/05/2019.